

DEMANDE DE FICHE D'IDENTIFICATION POUR UN ULM DE SÉRIE (CLASSES 2 à 6)

Article 3 de l'arrêté du 23 septembre 1998 modifié relatif aux ULM

Demander

Nom, raison sociale :		
Adresse :		
Code postal :	Commune :	Pays :
Téléphone :		Courriel :

Informations sur l'ULM

Nom du modèle :
Classe : <input type="checkbox"/> 2 – pendulaire <input type="checkbox"/> 3 – multiaxe <input type="checkbox"/> 4 – autogire <input type="checkbox"/> 5 – dirigeable <input type="checkbox"/> 6 – hélicoptère
<input type="checkbox"/> Nouvelle fiche <input type="checkbox"/> Révision de la fiche n°
Éléments descriptifs de l'ULM : j'atteste que l'ULM est conforme aux éléments descriptifs fournis en pièce jointe

Conformité aux conditions techniques applicables

J'atteste

que l'ULM satisfait aux conditions techniques de navigabilité suivantes :

- conditions techniques définies au § 7 de l'instruction du 24 juin 2019 relative aux ULM (*qualités de vol, résistance structurale*)
- conditions techniques complémentaires¹ liées à une utilisation ou des caractéristiques de conception nouvelles ou inhabituelles (*cocher au moins l'une des cases ci-dessous*) :

	Caractéristiques particulières	Conditions techniques complémentaires
<input type="checkbox"/>	Aucune : l'ULM ne présente pas de caractéristique particulière d'utilisation ou de conception nécessitant des conditions techniques complémentaires.	
<input type="checkbox"/>	Parachute de secours	PS éd.1 du 23/06/2004 (ou ultérieure)*
<input type="checkbox"/>	Train rentrant	TR éd.1 du 31/03/2003 (ou ultérieure)*
<input type="checkbox"/>	Hélice à pas variable	HPV éd.1 du 31/03/2003 (ou ultérieure)*
<input type="checkbox"/>	Aptitude au remorquage de planeurs	RP éd.1 du 22/12/2011 (ou ultérieure)*
<input type="checkbox"/>	Hélicoptères ultralégers	code HUL éd. 1 du 13/03/2012 (ou ultérieure)*
<input type="checkbox"/>	Autre ² :	

* version à jour sur <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/ulm-introduction#e7>

qu'une mesure du bruit émis a été effectuée conformément à la procédure décrite dans l'arrêté du 24 février 2012 relatif au bruit émis par les ULM, et que la hauteur minimale de vol à laquelle le niveau sonore (mesuré dans les mêmes conditions) est inférieur ou égal à 65 dB(A) a été déterminée et, le cas échéant, indiquée dans le manuel d'utilisation.

tenir les justifications correspondantes à la disposition des autorités.

(1) Conformément à l'article 8-1 de l'arrêté du 23 septembre 1998 modifié relatif aux ULM, le ministre peut imposer des conditions techniques complémentaires (CTC) pour prendre en compte une utilisation ou des caractéristiques de conception nouvelles ou inhabituelles par rapport aux pratiques de conception sur lesquelles reposent les conditions techniques applicables du § 7 de l'instruction du 24 juin 2019 relative aux ULM.

(2) Le tableau ci-dessus liste les conditions techniques complémentaires prédéfinies. Le demandeur doit contacter le pôle DSAC/NO/NAV (ulm@aviation-civile.gouv.fr) si son ULM présente d'autres caractéristiques nouvelles ou inhabituelles susceptibles de nécessiter la définition de conditions techniques complémentaires.

Signature

Je déclare la sincérité des informations ci-dessus et avoir été informé que toute fausse déclaration peut être punie par la loi.

Date :	Nom, prénom, signature (et cachet de la société, le cas échéant) :
Note : le demandeur ne peut déléguer la signature de ce formulaire à un représentant	

Documents à joindre

Dans tous les cas	<input type="checkbox"/> Éléments descriptifs de l'ULM (formulaires R8-ULM-F002 à F004, selon la classe)
	<input type="checkbox"/> Justificatifs de conformité aux conditions techniques applicables (y compris l'arrêté relatif au bruit des ULM et les éventuelles conditions techniques complémentaires).
Si certains des justificatifs sont transmis par un représentant	<input type="checkbox"/> Manuel(s) d'utilisation et d'entretien
	<input type="checkbox"/> Rapport de pesée indiquant les éventuelles différences entre la configuration pesée et la configuration de référence
	<input type="checkbox"/> Justificatif de paiement de la redevance de 100€ (sauf s'il s'agit d'une demande de révision)
	<input type="checkbox"/> Mandat donnant délégation au représentant (sauf si déjà transmis)

Ce formulaire et ses pièces jointes doivent être adressés au pôle NO/NAV de la DSAC : ulm@aviation-civile.gouv.fr